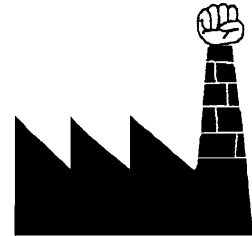


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



C'est NON !

Non à un texte qui usurpe le titre de constitution, alors qu'il n'émane d'aucune assemblée constituante et qu'il ne consacre en rien la souveraineté populaire !

Non à un texte qui rejette le principe de laïcité des institutions, en instituant implicitement des relations privilégiées entre l'Union européenne et les Eglises chrétiennes, au premier rang desquels l'Eglise catholique-romaine !

Non à un texte qui n'institue aucune citoyenneté européenne distincte de la nationalité, de l'appartenance à un des Etats-nations membres de l'Union européenne !

Non à un texte qui accroît les pouvoirs de la Commission et du Conseil des ministres, qui ne donne au Parlement européen d'autre pouvoir que celui de cautionner les décisions des précédents sans les contrôler et qui accentue la dérive bureaucratique de l'ensemble des institutions européennes !

Non à un texte qui érige le néo-libéralisme au rang d'idéologie officielle, en exigeant que l'Union européenne se fonde sur « le respect du principe d'une économie de marché où la concurrence est libre et non faussée » !

Non à un texte qui non seulement ne se soucie pas de promouvoir une quelconque avancée des droits et avantages sociaux des salariés, mais encore entérine leur régression actuelle tout en préparant leur démantèlement futur !

Non à un texte qui prévoit de réduire les services publics à la peau de chagrin de « services d'intérêt général » rognés de toute part par un marché omniprésent et omnipotent.

Non à un texte qui réduit en définitive l'Europe à un marché unique, où circulent librement les marchandises et les capitaux mais non pas les hommes, lui-même conçu et construit comme un simple département du marché mondial, ouvert à tous les vents de la mondialisation néo-libérale !

Non à un texte qui rend, de fait, quasiment impossible toute modification constitutionnelle ultérieure, de manière à emprisonner les peuples européens dans le carcan du libéralisme et du capitalisme !



Hôpital en crise et santé publique

Première partie d'une contribution (de Gérard Deneux pour *Les Amis de l'Emancipation Sociale Nord Franche-Comté*) à un débat organisé à Belfort en novembre 2004. La deuxième partie sera publiée dans notre prochain numéro (daté juin 2005).

Pour mesurer le caractère néfaste des **mesures** de démantèlement, de restructuration-fusion, de fermetures des **hôpitaux**, il convient d'abord de considérer l'**état du paysage sanitaire**, déjà ravagé, avant d'en saisir la portée.

Autrement dit, un **état des lieux** s'impose préalablement à l'examen de la nocivité des politiques mises en œuvre, en particulier celle qui résulte du plan **Hôpital 2007**. Toutefois, ces politiques sont impensables, ne furent rendues possibles que parce qu'elles furent précédées par une offensive idéologique de **conditionnement** des esprits suscitant des effets d'acceptation par ce qu'il est convenu d'appeler « l'opinion publique ». L'origine et la nature **néo libérale** doit donc être décryptée pour comprendre pourquoi nous en sommes arrivés là, la **crise de l'hôpital fut l'organisation de sa crise** parce que l'on a laissé penser qu'il ne pouvait en être autrement, ce qui revient à déplorer (sur l'air de la compassion) la crise de la santé publique pour affirmer la nécessité de la privatisation de la santé.

Pour éclairer ces propos, il convient de commencer par un état des lieux (I). Il apparaîtra ainsi nettement que l'organisation de la **pénurie** fut et (est encore) la condition permettant la mise en œuvre d'une privatisation rampante entamée dès les années 80. Nous examinerons ensuite, l'état de **délabrement** auquel sont parvenus les services publics hospitaliers (II).

[Les chapitres III et IV de cette contribution seront publiés dans le prochain numéro d'ACC]

I – L'état du paysage sanitaire. Constats et premiers éléments d'explication

Deux mots-clés que nous allons décliner illustrent la situation : **manques et suppressions**. Quelques chiffres évocateurs, d'abord, s'agissant des manques.

De 1950 à 2000, les effectifs **administratifs** ont été multipliés par **4,5**, le nombre de **médecins et d'infirmières** par **1,6**.

15 % des effectifs concernent les petits hôpitaux publics

29 % des effectifs concernent les hôpitaux universitaires de province

56 % des effectifs concernent les hôpitaux parisiens (Assistance publique et hôpitaux parisiens).

Premier constat : au regard des besoins qui ont connu un développement très important (nouvelles technologies, nouvelles maladies, vieillissement de la population) seule la **bureaucratie**, concentrée d'ailleurs à Paris, a explosé.

Deuxième constat : l'hôpital, c'est la coexistence des hôpitaux publics et des cliniques privées. En 2003, on dénombrait **1 900 hôpitaux publics** pour **1 400 cliniques privées**, celles-ci absorbaient déjà... la **moitié des actes chirurgicaux** et plus de **40 % des accouchements**. Que s'est-il passé pour que l'on assiste au développement des cliniques privées ?

1) Privatisation rampante sur fond de pénurie organisée

La carte sanitaire, mise en place en **1970**, selon les experts gouvernementaux de l'époque, **prétendait** qu'avec les progrès médicaux, nous allions assister à la **diminution des durées de séjour à l'hôpital** et qu'il fallait, par conséquent, **supprimer des lits**. La dernière carte sanitaire, celle de **1999**, prévoyait de suppri-

mer encore **24 000 lits** avant 2004. En 2003, **396 opérations de restructurations-fusions-suppressions** étaient en cours. De **1996 à 2001, on a assisté à la fermeture de 120 maternités**, si bien qu'il est devenu courant pour les femmes qui n'ont plus le temps d'aller à la maternité éloignée la plus proche, d'accoucher pendant le trajet, assistées par les médecins et infirmiers du Samu. Sûr qu'elles sont transportées de joie...

Le réquisitoire des politiques qui se sont succédé depuis les **années 80** est toujours le même : même s'ils ne consomment que **5 % du budget** des hôpitaux, même si ces 5 % ne peuvent permettre de financer les gros hôpitaux en difficulté, les **400 hôpitaux de moins de 300 lits sont condamnés**. Quand bien même leur suppression augmenterait les coûts de transport par ambulance, détruirait les liens de proximité et le caractère plus humain des soins, ils sont condamnés. La **même logique implacable s'applique aux services d'urgence, de chirurgie, de maternité**. Il y aurait **trop d'hôpitaux** dont la moyenne d'occupation de 71 % serait insuffisante, la faible activité les rendrait dangereux, et surtout, ils constitueraient un **gouffre financier** inacceptable pour l'assurance maladie de la Sécu. Et puis, ces mesures seraient d'autant plus nécessaires qu'il **manque des médecins, des infirmières, des aides soignantes**. Quels constats, quelles raisons ont présidé à cette diminution ?

En **1960** se met en place le **numerus clausus**, timidement destiné à limiter le nombre d'étudiants en médecine. La sélection s'opère en 2^{ème} année. Mais, de **1960 à 1978, 8 500 places** sont offertes chaque année. En **1978, durcissement** du numerus clausus, si bien qu'en **1990, 3 500 places** sont offertes aux étudiants.

En 1983, la modification de l'**internat** dans les hôpitaux provoque un **déséquilibre entre les spécialités**. On a calibré le nombre de médecins par région, en

omettant d'établir des quotients par spécialité. Résultat : il est prévu que le nombre de **gynéco-obstétriciens baissera de 15 % d'ici 2013**, du fait des départs à la retraite non remplacés, de même et de manière plus dramatique, le nombre des **anesthésistes diminuera de 60 % d'ici 2013**. Par ironie, l'on peut dire que les Gouvernements n'ont pas besoins d'anesthésistes pour s'endormir sur leurs lauriers libéraux, leur cerveau interventionniste présente un encéphalogramme plat, incapable de réanimer leurs velléités d'actions pour la santé publique. Mais, il faut poursuivre le constat de la pénurie et de l'organisation de la cacophonie qui s'instaure dans le milieu médical.

2) Division, précarité des personnels soignants

On assiste à une situation ubuesque : l'administration, **organisatrice de la pénurie**, recourt à des médecins « **bouche-trou** », des médecins **étrangers**, des médecins **mercenaires** pour combler, pour partie, les manques qu'elle a provoqués. Ce sont d'abord les **médecins-attachés**, 1/3 des médecins hospitaliers (35 000 sur les 100 000 hospitaliers). Ce sont des vacataires au **statut précaire** qui réalisent 11 heures par semaine maxi, au tarif de 8 à 16 €/heure. Ce sont ensuite, les **médecins étrangers**, ils sont 15 % avec des **salaires médiocres**. Au maximum, ils font 11 vacations de 3 heures, payées 38 € pour 3 heures. Corvéables et en manque d'argent, ils assurent 60 % des gardes (à 190 €), ils sont 8 000 dans les urgences et les SMUR et certains petits hôpitaux ne pourraient fonctionner sans eux. En cas de fermeture, aucun problème pour s'en passer !

Et puis, il y a les « nobles », les **médecins mercenaires** itinérants. Ils occupent environ 3 500 postes. Dans les hôpitaux généraux, ils occupent un poste vacant sur deux ; depuis 2 ans, ils sont très demandés et très demandeurs. Ils sont rémunérés entre 600 et 762 € par jour (par mois : 22 860 €) et les jours de

fête jusqu'à 1 830 € (à comparer au salaire d'un patricien hospitalier en milieu de carrière à 4 600 € par mois), leur seule contrainte ce sont les déplacements. Cette pratique totalement irrégulière, qui recourt à l'**intérim** dans la fonction publique hospitalière, ce qui majore les coûts de 10 à 15 %, s'accompagne, pour maintenir la pénurie dans des conditions acceptables et, pour retenir les titulaires, d'une politique de **multiplication des primes, indemnités et irrégularités**. Quelques exemples :

- indemnité pour postes prioritaires pendant 5 ans : 10 000 € par an¹
- indemnité de service public exclusif : 457 € par mois
- prime multi-établissements : 381 € par mois
- logements de fonction illégaux, astreintes payées au tarif des gardes (213 au lieu de 36 €)

Quant aux **internes** qui découvrent l'hôpital, ils sont devenus « **médecins malgré eux** ». Pour 2000 € brut maxi, plus des gardes à 112 € brut, ils effectuent 60 à 100 heures par semaine ; ils n'ont plus le temps d'assister aux cours pour se former. S'agissant des **praticiens titulaires** qui effectuent 60 heures par semaine, ils sont débordés par la **paperness bureaucratique**². L'on comprend qu'ils en arrivent à abrégé les consultations (pas plus de 15 minutes par patient) et désertent certaines spécialités stressantes, à risques. Et, comme dans le secteur **privé**, les **salaires sont deux fois plus élevés**, en particulier pour l'internat...

Au cours des 10 prochaines années, le nombre de médecins dont la répartition sur le territoire est inégalitaire, va encore baisser...

Cette gestion d'apparence gribouille, vaut pour les infirmier(ère)s et aides soignant(e)s. Les **infirmier(ère)s** sont 300 000, 20 000 postes sont vacants, le travail de nuit, les week-ends, les cadences infernales, les épuisent. Pour 2 300 €, en fin de carrière, après 3 ans d'études avant l'embauche, beaucoup démissionnent. En moyenne, et dans les hôpitaux-usines, c'est bien plus ; un(e) infirmier(ère) parcourt **8 kms** par jour, un brancardier, **17 kms**. Les luttes qu'ils (elles) ont menées, furent exemplaires de détermination³. Malgré les revalorisations salariales obtenues, la politique malthusienne menée par les Gouvernements successifs les ont dégoûté(e)s du métier. En **1995**, **Juppé** droit dans ses bottes, **baisse** brutalement le nombre d'admissibles dans les écoles d'infirmières (moins 2000) en invoquant le « trou de la Sécu ». En juin **1997**, **la Gauche** revient, attend 2 ans (1999) pour rétablir le **numerus clausus** antérieur, procède d'urgence ... à la réouverture d'écoles d'infirmières, au recrutement de formateurs. Mais, en **2002**, avec l'entrée en vigueur des **35 H, sans embauche**, la

pénurie se renforce. En **2003**, **Jospin** se décide à créer 15 000 emplois pour absorber la RTT, il **relève le numerus clausus** (+ 8000). Mais les écoles d'infirmières **ne font pas le plein**, la profession est désertée. D'ici à 2010, une infirmière sur 5 partira à la retraite, soit 20 %, et il manquera 60 à 80 000 infirmières, sans compter les démissions dont la croissance ne fait que s'accroître.

Les **aides-soignant(e)s** sont **210 000**. Après une année de formation, leur salaire est de **1 270 € par mois**, pour finir à 1 600 € en fin de carrière. Bien qu'ils (elles) remplacent, suppléent les infirmiers(ères), **aucune validation des acquis** n'est prévue, aucune possibilité de passer infirmier(ère) n'existe. Ces « petites mains » sont les soutiers des hôpitaux qui tentent, vaille que vaille, de leur conserver un aspect d'humanité tout en acceptant des cadences infernales. Dans bien des hôpitaux, la réalité est caractérisée par la pénurie de main d'œuvre, la surcharge de travail et l'**allongement des listes d'attente pour les patients**.

Cette pénurie n'est pas sans conséquences sur l'**état de santé de l'hôpital**. Il suffit d'évoquer certains secteurs, la situation d'hygiène, le déficit d'équipements et les listes d'attente pour s'en convaincre.

II – Des services publics malades, au « bord de la crise de nerfs »

1) Des services en manque

Les **578 services d'urgence**, débordés, font de « **l'abattage** ». Ils reçoivent **40 à 50 000 personnes par an**. Avec la paupérisation d'une fraction de plus en plus importante de la population et le

vieillesse d'une autre partie, le **nombre d'entrées explose**. Le décret de 1995 qui stipule qu'il doit y avoir un médecin confirmé par service n'est plus appliqué. Il **manque**, en moyenne selon l'importance des hôpitaux, **entre 2 et 10 médecins** par service d'urgence.

Quant aux **SAMU**, ils sont de plus en plus souvent aux **abonnés absents**. Créés dans les années 1970, ils doivent comprendre un médecin urgentiste ou un réanimateur, un ambulancier, une infirmière et un interne, disposant d'un véhicule doté d'un matériel de réanimation, pour intervenir sur les lieux des accidents. Leur rôle, essentiel : **sauver des vies**. Par manque de crédits, de personnels, parce que la demande est en constante augmentation, ils **ne peuvent plus faire face**. Il **manque 3 000 infirmières** dans ce secteur, les **permanenciers** sont payés au SMIC, la création de postes est proscrite alors, dans l'urgence, on fait appel qui, aux Pompiers, qui, aux médecins libéraux de garde, aux ambulances privées qui, tous, facturent à l'hôpital public leurs services.

En **pédiatrie**, dans un service sur deux, des postes vacants ne sont pas pourvus, **faute de candidats**.

En **clinique viscérale**, la moyenne d'âge des praticiens est de **57 ans**. Ce secteur est **délaissé** du fait de la surcharge de travail. Les conséquences des restructurations se font sentir. De 1992 à 2000, **18%** des **plateaux chirurgicaux** ont disparu.

Les **maternités** qui pratiquaient **moins de 300 accouchements** sont en **voie de disparition**, les mères doivent enfanter dans les grands hôpitaux sans que des lits supplémentaires soient créés ou dans les cliniques privées qui ont fixé leur **seuil de rentabilité à 1 500 accouchements par an**. Pour des raisons de

Les luttes des infirmières et des aides soignantes

Le tournant de la « rigueur socialiste » a été pris en 1983. Les conditions de travail s'aggravent dans les hôpitaux, les salaires sont bloqués.

1988 - Des dizaines de milliers de blouses blanches sont dans la rue. « Ni bonnes, ni connes, ni nonnes », elles manifestent pour être mieux prises en considération et obtenir des salaires décents. Elles débordent les syndicats, s'organisent sous forme de coordinations. Le pouvoir s'inquiète, il entend étouffer l'incendie de peur qu'il s'étende à d'autres catégories de services publics. Les syndicats sont convoqués à Matignon, toutes les grilles de rémunération des infirmières et des aides soignantes sont revalorisées, l'évolution des carrières devient plus rapide. Ils (elles) ont obtenu de 500 à 1 000F de plus, des primes de nuit ... rien sur l'organisation du travail. La CGC et la CGT ne signent pas, la coordination non reconnue n'a pas été invitée ... La mobilisation s'étiole.

Octobre 1991 – Les blouses blanches recourent à de nouvelles manifestations. La coordination, toujours là, organise un sit-in permanent devant le Ministère de la Santé. Edith Cresson, très gauche, leur envoie les CRS. Ils chargent ces femmes déterminées au canon à eau et aux gaz lacrymogènes. L'opinion est choquée, la colère monte, la Droite ... soutient. Le Gouvernement de Gauche, le 15 novembre, cède. Elles obtiennent 2 à 3000F de plus par mois.

Et puis, avec Juppé, « droit dans ses bottes », ce fut le mouvement de **décembre 1995**.

Aujourd'hui, avec le Plan Hôpital 2007, la situation est désespérante mais pas désespérée.

rationalisation budgétaire, les mères sont sorties des maternités avant de savoir allaiter. On les retrouve, souvent, complètement paniquées, 15 jours plus tard, aux urgences.

Dans les services de **néonatalogie** (prématurés), la situation est plus dramatique, conditionnée qu'elle est par l'effet de trois facteurs : les progrès incontestables de la médecine, les conditions de vie et la reprise de la natalité, enfin et toujours, la pénurie de personnels et de moyens. Par les techniques de réanimation, les **bébés sont viables à 500 grammes** à la naissance, bien qu'ils arrivent 12 à 14 semaines avant terme⁴, les grossesses multiples, les jumeaux, triplés, sont des cas de plus en plus nombreux : de 21 000 en 1995, ils étaient 34 000 en 2001. Malgré cette croissance, **pas question de débloquer des crédits supplémentaires** : en 2001, il manquait dans ce secteur, 1 878 infirmières et 561 médecins et, pour les soins de réanimation, 231 moniteurs et 116 oxygènes ...

Le **cancer**, c'est le grand chantier de Chirac ! **150 000 décès** par an, **250 000 nouveaux cas** chaque année, **700 000 personnes** vivant avec un tumeur. Mais, il manque de places en radiothérapie et les listes d'attente s'allongent ...

Dans les **hôpitaux psychiatriques**, on ne sait plus où donner de la tête, car tout va par dessus tête. Le nombre de **suicides chez les jeunes est alarmant**. Chez les 15/24 ans, ce sont 40 000 tentatives, 8 000 décès par an, qui sont constatés ; les **demandes d'hospitalisation explosent** (+ 49 % de 1991 à 1997), elles concernent 380 000 enfants. La misère sociale, c'est aussi la misère psychologique : les cas de maltraitance, d'abus sexuels, de psychoses enfantines, d'obésité se multiplient. **Que fait l'hôpital ? Il se rétracte** : 40 000 lits ont été fermés ; en 1989, l'université formait 200 psychiatres, en 1998, 40 et en 2002, 28 ! Officiellement, il y a 8 % de postes vacants, mais 17 départements ne possèdent aucune structure d'hospitalisation en psychiatrie.

Quant aux « **vieux** », on les oublie. Pourtant, **dès 1982**, le rapport Laroque tirait la sonnette d'alarme : il y a urgence à anticiper le papy-boom et de prévoir des services de gériatrie adaptés. Les Gouvernements qui se succéderont **ne feront rien**, **Jospin** se contentera d'un **nouveau rapport** pour rien. **Raffarin** fera procéder à un **nouvel état des lieux** pour ne rien boussuler. Les « **vieux** » de plus de 70 ans, c'est pourtant **15 % des patients** aux urgences, **1/3 des hospitalisés** mais 700 000 « clients » pauvres, mal portants, fragiles et de plus en plus dépendants. Ce sont des **pathologies multiples** qui demandent des **praticiens expérimentés**. Ils sont 3 000 (moins que les chirurgiens esthétiques), il en faudrait au moins le double. Et puis, les « **vieux** », ça coûte trop cher .. C'est trop de travail. Le personnel soignant insuffisant fait ce qu'il peut à flux tendu, toilettes, repas,

soins ... Comme il n'y a que 80 000 lits de soins de suite, les enfants de parents âgés font la quête aux lits dans l'espoir de les placer. Résultat : les patients âgés patientent plusieurs semaines en occupant des lits à 450 € la journée, le double d'une place en gériatrie. Mais les vieux coûtent trop cher. Alors on rogne sur les produits d'hygiène, l'alimentation... malgré le prix de l'hébergement (2 800 € par mois). Les vieux ont besoins de peu... Comme dit le professeur Hugonot « **la première des maltraitements, c'est celle de l'Etat** ».

2) Hôpitaux : usines à bactéries ?

Les **restructurations hospitalières**, la **compression des effectifs**, les **restrictions de crédits** dont on va voir comment elles ont été organisées, ne sont pas sans conséquences sur la santé des hôpitaux, surtout dans les plus grands, devenus des **usines à bactéries**. Manque de temps, manque d'hygiène, moins de soins, moins de suivi, vétusté, saleté, architecture inadaptée, normes pas respectées, dysfonctionnements dans les systèmes de stérilisation, ménage sous traité (10 minutes, pas plus, par chambre), lavabos bouchés, maintenance jugée trop chère ... On pourrait allonger la liste. Comment s'étonner, dès lors, du **développement des maladies nosocomiales** qui touchent 800 000 malades dont 10 000 en meurent chaque année. La multiplication des foyers infectieux à l'hôpital a provoqué les **épidémies de légionellose** et la **prolifération du staphylocoque doré** qui résiste aux antibiotiques classiques. L'hôpital est bien malade.

3) La modernité sous équipée

En matière d'équipements performants, malgré le cocorico, **la France n'a pas de quoi pavoiser**, sinon pour sa stupidité, celle des Gouvernants : deux enquêtes ont été menées en 2000 et 2001, à propos des IRM⁵ et des scanners. Pour passer un IRM, il fallait attendre en 2000 83 jours, 45,2 jours en 2002. **En 2001, la France possédait 7 IRM** pour 1000 habitants, l'Allemagne 14, les USA 28, le Japon 30.

Quant aux **scanners**, en France, c'était 10 pour un million d'habitants, environ le double (20) pour l'Italie comme pour la Belgique ou l'Allemagne. Les experts et politiques qui se sont laissés convaincre pour diminuer la dépense ont imaginé qu'il suffisait de **limiter l'offre pour brider les besoins**. Or, ces équipements permettent de mieux soigner les malades avant qu'ils ne soient plus atteints et, donc, qu'ils ne coûtent plus cher à la collectivité. Les médecins soucieux des malades ont trouvé la parade, ils envoient les malades faire leurs examens dans le privé et, ... c'est l'hôpital public qui paie le prix fort. Toutefois, Martine Aubry a cru faire un beau geste en accordant 94 nouvelles autorisations d'IRM mais, 3 ans plus tard, faute de crédits, 15 sont installés ...

Que s'est-il passé pour qu'on en soit arrivé là ? **Quelles raisons profondes** ont présidé à l'instauration de cette pénurie **sans provoquer de résistance à la hauteur des enjeux** ?

A suivre

Gérard Deneux - contact :
03.84.30.21.06 ou

emancipation.sociale@laposte.net

Sources

- « *Hôpital on est mal* » dossier du *Canard Enchaîné*
- « *Médecins, patients et politiques de Santé* » Actes de la Recherche en sciences sociales n°143
- « *Santé – Assurance maladie* » Attac – édition Mille et une nuits
- « *Main basse sur l'assurance maladie* » Fondation Copernic – édition Syllepse
- « *Le système de Santé – Résistances et alternatives* » Catherine Mills et José Caudron – édition Le temps des cerises
- « *L'hôpital en crise* » Pratiques – Les cahiers de la médecine utopique n°9

[Nous publierons dans notre prochain numéro les chapitres III et IV de cette contribution au débat de Gérard Deneux. Dans le chapitre III on verra que si une politique d'organisation de la crise de l'hôpital public s'est imposée, c'est que, dans les esprits, un « **grand bond en arrière** »⁶ s'est opéré. **L'offensive idéologique libérale** a d'abord ciblé les élites hospitalo-universitaires et les élus locaux, pour leur faire admettre l'impensable et ce, sous couvert de modernité. Le virus libéral a infecté l'hôpital public jusqu'à le rendre malade.

Le plan **Hôpital 2007** (chapitre IV), dont il convient de cerner les attendus pernicieux et son impact, prétend parachèver la privatisation de l'hôpital public. On verra que ce choix civilisationnel régressif doit compter avec les fortes réticences qu'il va susciter. Le formatage de l'opinion publique est, par conséquent, indispensable pour faire admettre l'inadmissible.

Seules les mobilisations sociales déminées peuvent le contrecarrer afin d'éviter que les modèles états-unien et britannique qui lui servent d'inspiration s'imposent.]

¹ tous les chiffres sont des données 2003

² effet notamment de la loi Kouchner sur les droits des malades, sans moyens supplémentaires

³ voir encart « *Les luttes des infirmières et aides-soignantes* »

⁴ 2 400 grand prématurés en 1995, 12 000 en 2001

⁵ Imagerie à résonance magnétique

⁶ voir à ce propos l'ouvrage de Serge Halimi « *Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde* » édition Fayard

La novlangue du néo-libéralisme (1)

Dans son célèbre roman de politique-fiction, 1984, *Georges Orwell nous donne à voir combien le pouvoir s'établit et se maintient toujours à travers le contrôle qu'il exerce sur le langage, sur la capacité à imposer l'usage de certains mots ou de certaines expressions, à fortiori de certains slogans, tout en interdisant l'usage d'autres. Le tout aboutissant à la création d'une nouvelle langue qu'il appelle novlangue. C'est que les mots sont rien moins qu'innocents : chacun véhicule une ou plusieurs pensées, idées toutes faites ou présupposés subtils ; et chaque pensée est un acte en puissance. C'est dire qu'à travers les mots, ce sont aussi des comportements et des attitudes en définitive que l'on fait naître, que l'on prescrit ou proscrit selon le cas.*

Cela vaut aujourd'hui pour la manière dont la classe dominante continue à dominer. Parmi les conditions qui ont assuré, au cours des deux dernières décennies, le succès de son offensive néo-libérale, destinée à renforcer sa domination et aggraver son exploitation, figure en effet la mise en circulation, par de multiples biais, parmi lesquels comptent évidemment au premier chef les médias, d'un langage spécifique : des mots, des expressions, des tournures de phrase, etc., progressivement passés dans le langage courant. Ce langage est destiné, selon le cas, à faire accepter le monde tel que les intérêts de la classe dominante le façonnent en gros comme dans le détail ; ou à désarmer ceux qui auraient tout intérêt à lutter contre ce monde pour en faire advenir un autre, en le rendant incompréhensible, en répandant un épais brouillard sur les rapports sociaux qui le structurent et qui en déterminent le cours ; ou tout simplement encore en rendant inutilisable tout autre langage, d'emblée critique à l'égard du monde existant.

Sous la rubrique « La novlangue du néo-libéralisme », ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clefs de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde et éprouver comme une prison de se (ré)approprier un langage adéquat à leurs propres intérêts et au combat pour s'en libérer. Et la première édition de cette rubrique sera consacrée au maître mot de cette novlangue : le marché.

LE MARCHE

Au sein du panthéon du néo-libéralisme, le marché occupe en effet la première place. Au sein de cette idéologie, il constitue en fait un véritable fétiche. Ce fétichisme ayant essentiellement pour effet et fonction de travestir les rapports de production sur lesquels repose le marché.

Le fétichisme libéral du marché

Le fétichisme est l'attitude qui consiste pour des hommes à conférer aux résultats de leur propre activité, résultats matériels (par exemple les produits de leur travail), résultats institutionnels (par exemple une règle sociale ou l'Etat), résultats immatériels (par exemple une image ou une idée, celle de dieux ou de Dieu), une puissance surhumaine voire surnaturelle qui les domine jusqu'à les écraser, et dans laquelle ils ne reconnaissent plus leur propre œuvre. Tel est bien le statut que la pensée libérale confère au marché.

Dans son sens premier, un marché est le lieu où se rencontre acheteurs et vendeurs pour procéder à des échanges marchands (cf. la place du marché). Métaphoriquement, au sein de l'économie politique, il désigne un système de rapports marchands, possédant une certaine capacité d'autorégulation du fait de la pression qu'exercent les uns sur les autres acheteurs (porteurs d'une demande) et vendeurs (porteurs d'une offre) ainsi que de la concurrence qui s'établit aussi bien entre acheteurs qu'entre vendeurs.

Les économistes se félicitent ordinairement de cette capacité d'autorégulation du marché, qui lui conférerait une certaine rationalité. Les néo-libéraux vont bien plus loin en faisant du marché

le modèle de toute rationalité, que toute activité sociale devrait tenter d'imiter (tout devrait fonctionner à l'image du marché) ou, à défaut, auquel toute activité sociale devrait se subordonner. A leurs yeux, le marché présente en effet deux vertus essentielles.

En premier lieu, non seulement le marché disposerait d'une capacité d'autorégulation qui en assurerait en permanence l'équilibre; mais encore cet équilibre serait optimal, en ce sens qu'il assurerait la conjonction des intérêts particuliers et de l'intérêt général. Dans une «*économie de marché*», une économie régulée par le marché (comme est censée l'être l'économie capitaliste), chacun n'est tenu que de poursuivre la réalisation de son intérêt particulier, propre, personnel, conformément à la vision individualiste (égocentrique, égoïste) du monde social qui est celle du néo-libéralisme. Et, pourtant, ce faisant, ce dernier affirme que chacun travaille, à son insu et de surcroît, à la réalisation de l'intérêt général: à la réalisation de l'intérêt de tous les autres membres de la société. Du fait de l'équilibre général vers lequel tendraient spontanément les marchés, «*l'économie de marché*» assurerait donc la conjonction entre les multiples intérêts particuliers et l'intérêt général. Une bonne nouvelle qui ira sans doute droit au cœur de tous les damnés de la Terre.

Dans le livre IV de son ouvrage intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (publié en 1776), Adam Smith a livré une formule restée célèbre de cette croyance en la conjonction entre intérêts particuliers et intérêt général, l'image de «*la main invisible*» du marché. Formule qui a été reprise sous de multiples formes différentes depuis, dans la tradition libérale : «*Ce n'est que dans la vue d'un profit qu'un homme emploie son capital à faire valoir l'industrie, et par conséquent il tâchera toujours d'employer son capital à faire*

valoir le genre d'industrie dont le produit promettra la plus grande valeur, ou dont on pourra espérer le plus d'argent ou d'autres marchandises en retour (...) A la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société (...) et en dirigeant cette industrie de manière que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui ne rentre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il avait réellement pour but d'y travailler. » Ainsi, selon Smith et la pensée libérale en général, le mécanisme du marché, par son caractère autorégulateur et harmonieux – c'est cela qu'il appelle en définitive «*la main invisible*» – fait de la poursuite égoïste par chacun des échangistes de son seul intérêt particulier la condition et le moyen de la réalisation de l'intérêt général.

Nulle nécessité par conséquent que s'en mêle la main visible du pouvoir d'Etat. Et c'est là la seconde vertu majeure du marché selon les libéraux. En effet, non seulement l'intervention de l'Etat n'est pas nécessaire, puisque le marché est censé s'équilibrer de lui-même; mais encore elle n'est pas souhaitable. Car le marché ne peut être autorégulateur qu'à l'expresse condition que rien ne vienne faire obstacle à la concurrence entre les acheteurs et entre vendeurs ni à la pression réciproque des uns sur les autres. Toute intervention extérieure dans le jeu de la concurrence ne peut que perturber ce jeu et nuire à l'efficacité réputée de sa règle.

En particulier, toute fixation administrative des prix (par exemple sous forme d'un salaire minimum), toute manipulation de l'offre ou de la demande par des moyens administratifs (contrôle du crédit, redistribution des revenus, constitution d'entreprises publiques fonctionnant en marge des marchés concurrentiels, etc.) est une hérésie économique d'un point de vue libéral. Une pareille intervention, quels qu'en soient les intentions et les motifs, ne peut, selon lui, que se révéler néfaste, voire désastreuse, en perturbant le mécanisme régulateur et harmonieux du marché et en aggravant en définitive les maux qu'elle prétend corriger. L'Etat doit se contenter d'une part, d'écarter tout ce qui fait ou peut faire obstacle au marché (à la libre circulation des marchandises et des capitaux) et à la régulation marchande (par la concurrence): les barrières légales ou coutumières, les privilèges de droit ou de fait, les situations de monopole, etc.; d'autre part, de garantir les instruments de fonctionnement du marché, en l'occurrence la monnaie et le droit (l'exécution des contrats). Autrement dit, d'assurer le cadre monétaire et juridique (éventuellement judiciaire) à l'intérieur duquel le marché peut et doit fonctionner. Et c'est tout.

Le libéralisme tend donc à *réduire l'Etat à ses seules fonctions dites régaliennes*: battre la monnaie (garantir l'équivalent général monétaire); dire le droit (rendre justice); exercer le monopole de la violence légitime, à l'intérieur (assurer la police) comme à l'extérieur (par la diplomatie et la force armée). L'Etat doit se limiter à être le garant (monétaire, juridique et répressif) du bon fonctionnement des marchés. Et c'est là d'ailleurs toute la vertu du marché selon les libéraux: il nous libérerait de l'Etat, toujours suspect à leurs yeux d'être potentiellement synonyme d'arbitraire ou même de tyrannie.

Soit dit en passant, cela revient malgré tout à reconnaître que le marché n'est pas un mécanisme autosuffisant, puisqu'il lui faut les garanties et l'appui de l'Etat pour établir et maintenir un certain nombre de conditions (externes) de son fonctionnement. En fait, il faut bien d'autres conditions sociales encore au fonctionnement (apparemment) autonome (autorégulateur) des marchés. Mais le libéralisme les ignore purement et simplement.

L'irrationalité foncière du marché

Il y a en fait bien d'autres choses que les libéraux ignorent ou, du moins, feignent d'ignorer. Tout simplement parce que, comme tout bons fétichistes qu'ils sont, ils concentrent leur attention sur le résultat (les produits du travail humain dans leurs rapports marchands réciproques) en omettant de scruter

et d'analyser les processus producteurs de ce résultat, en l'occurrence *les rapports de production* qui sous-tendent le marché et qui rendent compte de son existence et de ses limites foncières.

Ainsi commencent-ils par omettre et occulter que le marché présuppose, tout à la fois, la propriété privée des moyens de production; et l'éclatement du procès social de production, de l'activité économique de la société dans son ensemble, en une myriade de procès de travail privés (les différentes entreprises indépendantes ou capitalistes), résultant d'initiatives et d'activités individuelles ou collectives non coordonnées les unes avec les autres et s'opposant dans et par la concurrence, chacun produisant dans son coin en portant le produit de son travail sur le marché en espérant pouvoir l'y vendre. La production sociale ne répondant ainsi à aucun plan d'ensemble, cela ne peut aboutir qu'à des déséquilibres sur le marché (ce qui correspond aux crises, sectorielles ou générale, conjoncturelles ou structurelles), se traduisant selon le cas par des pénuries ou par des excès d'offre, que le marché est certes en état de rééquilibrer mais en vouant régulièrement une partie de la production sociale à la destruction et une partie des producteurs à la ruine.

Ainsi tout marché et sa soi-disant rationalité harmonieuse reposent-ils fondamentalement sur l'aliénation des producteurs: sur la perte de leur maîtrise de leur propre produit, du produit de leur propre activité, qui non seulement leur échappe mais peut se retourner contre eux pour les réduire à la misère. Autrement dit, derrière et dans la pseudo-rationalité du marché se manifeste *l'irrationalité* de rapports de production dans lesquels le produit commande au producteur et les choses dominent les hommes. Et c'est cette irrationalité qui donne naissance au fétichisme du marché dont les penseurs néo-libéraux sont les grands prêtres.

L'occultation du capital

L'occultation libérale des rapports de production ne s'en tient pas là. L'exaltation libérale des vertus de « *l'économie de marché* » omet encore de signaler que celle-ci ne se définit pas seulement par le fait que la plus grande part, qui va d'ailleurs en s'accroissant, du produit du travail social prend une forme marchande, devient marchandise pour s'échanger sur le marché; mais encore par le fait que ce sont aussi et même surtout les conditions même de la production qui sont devenues marchandises: tant ses conditions matérielles (les moyens de production: la terre et les richesses naturelles, les outils et les machines, les infrastructures productives socialisées, etc.) que ses conditions humaines (les forces de travail, les capacités physiques, morale et intellectuelles que les hommes peuvent investir dans leurs activités productives). Et que la condition même pour que forces de travail et moyens de production deviennent eux aussi des marchandises est que les producteurs aient été *expropriés*: privés de toute propriété et possession de moyens de production, réduits à l'état d'individus dépourvus de toute propriété économique hormis celle de leur force de travail; tandis que, inversement, les moyens de production, bien que produits du travail social dans son ensemble, leur font face comme propriété privée d'une minorité de membres de la société. C'est de cette situation d'expropriation seule que peut naître la nécessité pour les uns de vendre leur force de travail et la possibilité pour les autres de l'acheter. Et d'en user, c'est-à-dire de l'exploiter à des fins de valorisation de leur capital.

Ainsi ce que masque l'apologie libérale de « *l'économie de marché* », mettant unilatéralement l'accent sur la circulation des marchandises et sa soi-disant rationalité, c'est l'expropriation des producteurs qui est la condition même du capital comme rapport de production. L'irrationalité foncière de cette « économie de marché » ne tient pas

seulement au fait que les producteurs y perdent en permanence la maîtrise de leurs produits, dont la ronde infernale les menace constamment de ruine; mais encore, et plus fondamentalement, au fait que l'immense majorité des producteurs y ont perdu la maîtrise de leurs propres moyens de production, qui servent dans les mains d'autrui comme moyens de leur propre domination et leur propre exploitation. Là encore, le produit domine le producteur, le travail mort (passé, matérialisé dans les moyens de producteur) exploite le travail vivant (les dépenses actuelles de forces de travail).



Le fétichisme néo-libéral du marché est donc une religion barbare dont le dieu caché, jamais dénommé comme tel par lui, n'est autre que le capital. Une religion qui exalte la soumission (pouvant aller jusqu'au sacrifice) des hommes aux produits de leur propre travail; ainsi que l'exploitation (pouvant aller jusqu'à la mort) du travail des hommes par l'intermédiaire des résultats antérieurs de leur travail sur lesquels ils ont perdu toute maîtrise. Une religion qui exalte le vampirisme du capital, cette divinité pétrifiée dans des objets (des moyens de production et des moyens de consommation) ainsi que des signes (des signes monétaires, des titres de crédit et de propriété) qui exige pour rester en vie d'absorber en permanence le travail de centaines de millions d'hommes et de femmes qu'il exploite de par le monde, tout en en vouant autant (ou même plus) à la pauvreté, à la misère et en définitive à la mort parce qu'il n'a pas la nécessité ou la possibilité de les exploiter tout en les privant (les expropriant) de toute capacité à produire par eux-mêmes de quoi satisfaire leur besoin vital.

La conclusion s'impose d'elle-même: le bonheur de l'humanité suppose de renverser et de briser à jamais cette idole et d'enfouir ses prêtres



néo-libéraux sous les ruines fumantes de leur temple. Et la première condition d'un pareil geste iconoclaste salutaire est de refuser désormais l'usage des mots et expressions tels que : marché, économie de marché, rationalité de marché, etc., en leur substituant systématiquement ceux de capital, économie capitaliste, irrationalité capitaliste, etc.

Alain Bihr

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ici l'édito paru dans le n° 139 (avril 2005) de ce mensuel. (www.alternativelibertaire.org). Abonnement un an (11 numéros) : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"Alternative libertaire" BP 295 75921 PARIS cedex 19. "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

Passer du mécontentement à la colère

Ce mois de mars 2005 aura assurément été marqué par un net changement du climat social. Mobilisation lycéenne massive contre la loi Fillon, nouvelle offensive des chercheur(se)s, mais aussi des intermittent(e)s du spectacle contre la convention Unedic Medef/CFDT, 1 million de travailleurs et travailleuses du privé et du public dans la rue contre la politique du Medef et du gouvernement en matière de salaire, d'emploi et de services publics. Nous assistons peut-être aussi au retour de grèves dures dans le privé après celle des salarié(e)s de H & M, ce sont les ouvrières et les ouvriers de Peugeot d'Aulnay (Seine-Saint-Denis) qui ont paralysé presque complètement la production de leur usine pour s'opposer aux baisses de salaires imposées par leur patron pour raison de chômage technique. Ils viennent d'ailleurs d'obtenir en partie gain de cause. Cela faisait 21 ans que le secteur automobile n'avait pas connu de conflit majeur!

L'arrogance d'un gouvernement au service des privilégiés, les profits astronomiques des capitalistes (24 milliards de bénéficiés pour les 8 premières entreprises cotées au CAC 40) ne bénéficiant qu'aux actionnaires, les provocations répétées des partisan(e)s du "oui" à la constitution européenne sont autant de facteurs qui viennent alimenter la conflictualité sociale. Que la révolte ne soit pas plus forte est du reste difficilement compréhensible.

En effet, n'importe quel énergomène nous interpellant dans la rue pour nous annoncer qu'il va nous faire les poches pour que nous nous portions mieux se prendrait notre main dans la gueule, là c'est Raffarin qui nous le dit et il faudrait lui dire merci? On croit rêver, mais c'est pourtant ainsi que s'est comporté le gouvernement depuis trois ans.

C'est donc le moment de passer à l'action, parce que ce pouvoir, atteint par l'étalage de ses privilèges de classe (affaire Gaymard entre autres), haï par des millions de jeunes et de travailleur(se)s pour son arrogance, de plus en plus contesté par la rue, est sur la défensive.

Alors que le Medef se tait, le gang au pouvoir tente une nouvelle manœuvre en essayant de dissocier la question des salaires de tous les autres contentieux (emploi, services publics) afin d'amadouer les confédérations syndicales et de préserver un vote de plus en plus contesté en faveur d'une constitution européenne taillée sur mesure pour le capital : gouvernement et Medef ont l'arrogance de proposer des mesures d'intéressement aux bénéficiés (des miettes exonérées de charges sociales) en lieu et place d'une augmentation des salaires.

Le Parti socialiste et ses alliés Verts se disent du côté des travailleur(se)s, mais ils se gardent bien de dire s'ils comptent revenir sur toutes les contre-réformes (retraites, Sécu, école, 35 heures) du gouvernement. Et puis on ne peut à la fois être du côté des opprimé(e)s et leur porter les coups les plus terribles en œuvrant pour la libéralisation à Bruxelles et à Strasbourg, et en défendant le "oui" au référendum du 29 mai prochain.

Aujourd'hui le mécontentement est réel, mais pas assez fort pour que le pouvoir recule de façon décisive comme on le voit sur la loi Fillon et les 35 heures. Pour cela il faudrait qu'il se transforme en colère, une colère qui balaye les hésitations et les états d'âme, entraîne la rupture et fasse la différence entre des journées d'action sans lendemain et le raz de marée d'une grève générale.

Où il est vraiment temps de passer à l'action et donc de débattre des moyens d'action.

Les dernières grèves de 24 heures ont bien montré le ras l'bol ambiant.

Si l'on veut remettre en cause les privilèges et les profits de la France d'en haut, c'est bien la machine économique qui les génère qu'il faut bloquer non pas pour revendiquer des clopinettes mais pour la réquisitionner, se l'approprier et redistribuer nous-mêmes les richesses.

Alternative libertaire, le 15 mars 2005

Quand Constitution rime avec manipulation :

Où sont passés le plein emploi et le progrès social de l'art. I-3 ?

Les partisans de la Constitution remarquent volontiers qu'elle n'est pas parfaite, mais ajoutent aussitôt qu'elle contient des avancées incontestables. Ils affirment que les sujets sociaux qui préoccupent à juste titre ont toute leur place dans les objectifs de l'UE. Ainsi, dans l'art. I-3, qui définit ces objectifs, est inscrit un développement fondé sur «*une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social*». **Cet objectif est souvent cité** comme une preuve définitive de **l'intégration de la dimension sociale** et il peut effectivement sembler positif. C'est pourtant un **modèle de tromperie** !

Il faut d'abord savoir que c'est au cours des négociations finales, une fois que le corps du texte était déjà écrit, que l'économie a été qualifiée de « sociale » et que le « plein emploi » a fait son apparition. Ces ajouts n'ont été acceptés qu'en échange de l'ajout de l'expression « **hautement compétitive** ». Ce qui est déjà assez significatif si on pense à toutes les régressions subies ces dernières années au nom de la compétitivité ! Mais, surtout, cela permet de comprendre qu'il ne s'agit que d'une **belle déclaration vide de tout contenu**. La Constitution omet en effet totalement de préciser ensuite ce qu'est « **l'économie sociale** ». Le « **progrès social** » n'a aucune traduction concrète dans le reste du texte et le « **plein emploi** » en dehors de son apparition fugitive dans l'art. I-3 disparaît complètement ! **Le « marché », lui, est une réalité tangible qui est déclinée 78 fois.**

Progrès social

Le seul endroit où est repris le terme de progrès social est le préambule de la Charte des Droits fondamentaux, dans une expression assez sibylline : « *renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière du progrès social* ». **Ce qui n'engage à rien**. Non seulement, la Constitution ne dote pas l'Union de compétences ni d'instruments contraignants pour mettre en œuvre le progrès social (elle le fait pourtant minutieusement pour le droit de la concurrence), mais il y a une **régression dans les déclarations d'intention par rapport aux traités précédents**. Les préambules des traités de Rome et de Nice assignaient en effet comme « *but essentiel* » à la construction européenne « *l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples* ». **La Constitution a cru bon de le supprimer**. A un seul endroit, elle fait référence à « *l'amélioration des conditions de vie et de travail* » art. III-209 : aux

côtés de la promotion de l'emploi, cette amélioration est annoncée comme devant « *permettre l'égalisation par le progrès* ». Mais, **l'illusion ne dure que quelques lignes** car tout ceci est aussitôt **subordonné à la « nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union »**.

Décidément, **la compétitivité est le critère supérieur** auquel tout progrès social est soumis. La « **concurrence libre et non faussée** » a le rang de **guide suprême**. La primauté accordée à la compétitivité est synonyme de dumping social car, étant une notion relative, la compétitivité justifiera de rabaisser toujours plus le coût du travail tant qu'il y aura quelque part de plus bas salaires. Alors, quand le même article III-209 affirme un peu plus loin que l'égalisation dans le progrès « *résultera du fonctionnement du marché intérieur* », on ne peut que **conclure à une mystification** !

Plein emploi

On atteint là **le comble de la manipulation**. Après l'art. I-3, le plein emploi disparaît complètement, même dans la section consacrée à la politique de l'emploi (art. III 203 à 208). Figure simplement l'objectif consistant à « *atteindre un niveau d'emploi élevé* » (art. III-205). **Le plein emploi est ainsi déqualifié en « niveau d'emploi élevé »**. Malgré ce rabais, c'est une formulation qui signifie

dans le langage normal une volonté de réduire le chômage. Mais pas dans la Constitution. Pour en avoir la définition exacte, il faut se référer aux lignes directrices de l'emploi, que le Conseil adopte et dont il suit la mise en œuvre (art. III-206). Ces lignes directrices sont définies dans la Stratégie européenne de l'emploi –très libérale– lancée en 1997. Elles montrent clairement **qu'il ne s'agit pas du tout de viser la disparition du chômage**. Jamais dans les lignes directrices de l'emploi, ni dans la Constitution n'apparaît un objectif en terme de réduction du chômage. **La Constitution ne mentionne même pas du tout le chômage** !

« *Atteindre un niveau d'emploi élevé* » signifie simplement **augmenter le « taux d'emploi »**, le niveau visé est ainsi **d'atteindre 70 % en 2010**. L'objectif réel n'est pas de faire disparaître le chômage mais seulement « **d'optimiser son niveau** ! Comme c'est difficilement avouable, une **pirouette sémantique** permet de parler de niveau d'emploi élevé ! On peut remarquer qu'un taux d'emploi de 70 % peut tout à fait cohabiter avec un fort taux de chômage : la Finlande, par exemple, a un taux d'emploi de 68 % et un fort taux de chômage (9,2 %). Comment peut-on admettre de parler de « *niveau d'emploi élevé* » avec des taux de chômage de cet ordre ? **Le « taux d'emploi » remplace donc le taux de chômage comme indicateur pilote de**

Les multinationales construisent "l'Europe"

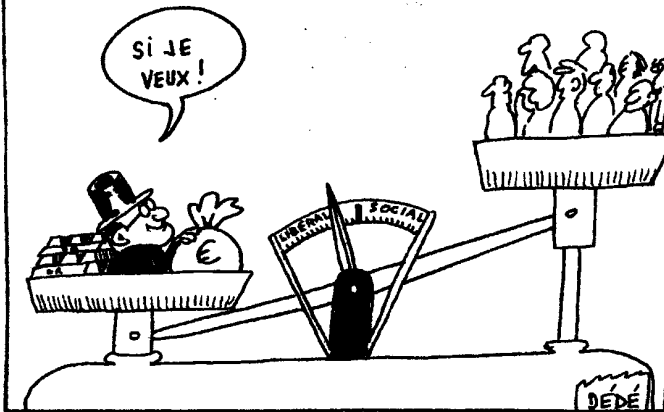
Le livre « *Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale* » est réédité et actualisé par Benoit Eugene (Traduit de l'anglais par Mickey Gaboriaud) et préfacé par Raoul Marc Jennar.

En 2004, le Conseil européen invitait tout naturellement Gehrard Cromme, PDG de Thyssen-Krupp et président de la Table ronde des industriels européens (ERT) - lobby qui constitue depuis les années 1990 une des principales forces de la scène politique européenne. Dans son discours, il appelait de ses vœux la concentration, entre les mains d'un « *commissaire unique tout dévoué à la concurrence totale sur des marchés libres* », les portefeuilles du marché intérieur, de l'industrie et de la recherche, capable d'accélérer au niveau européen mais aussi aux échelons nationaux la mise en œuvre des décisions. Et de conclure : « *Il est temps de savoir à quel niveau d'excellence nous pouvons parvenir. Le marché mondial sera notre seul juge.* »

Le Conseil devrait procéder au printemps 2005 à l'évaluation de la stratégie de Lisbonne. Outre les recommandations de l'ERT, il pourra s'appuyer sur le rapport d'un « *groupe de haut niveau* » qui compte un responsable d'Unilever, le vice-président de Nokia, le directeur général de la Société européenne des satellites, et l'ancien président de la Confédération européenne des syndicats. Ce rapport souligne la nécessité de tenir les objectifs et les délais fixés avant l'élargissement et la crise des valeurs technologiques, malgré ou peut-être à cause de l'opposition grandissante des citoyens qui découvrent les conséquences sociales et environnementales de cet agenda.

« *Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale* » est publié aux Editions Agone (<http://www.agone.org/europeinc>). ISBN 2-7489-0049-9 En librairie le 12 avril 2005. 512 pages 12 euros.

Une politique favorable aux droits des travailleurs



la politique de l'emploi. C'est très révélateur de la stratégie libérale. Celle-ci consiste en effet à combiner l'accroissement de la main d'œuvre avec le maintien d'un volant conséquent de chômage. L'accroissement de la main d'œuvre doit servir à accroître la production et donc les profits. Et un certain volume de chômage est bénéfique **pour faire pression à la baisse sur les exigences des salariés** : c'est le volant «optimal» de chômage cher à la théorie libérale. Il n'y a aucune contradiction entre ces deux aspects puisque l'accroissement de main d'œuvre vise les populations qui sont jusqu'à présent dites inactives, comme les femmes au foyer, la tranche d'âge des 55/64 ans et les jeunes.

Ainsi la politique contenue dans la Constitution **ne recouvre absolument pas la mobilisation contre le chômage que la lecture candide de l'art. I-3 laisse supposer**. On peut même anticiper qu'une politique de l'emploi pilotée par l'objectif central d'augmentation du taux d'emploi justifiera plus que jamais le développement de n'importe quel type de petit boulot, **puisqu'on ne trouve nulle part de définition exigeante d'un norme d'emploi**. En outre, **la plus grande flexibilité est préconisée**. C'est ainsi que l'art. III-203 parle de «*promouvoir une main d'œuvre susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie*». Au cas où on aurait des doutes sur la signification de cet article, les lignes directrices de l'emploi en éclairent le sens. Dans le paragraphe intitulé «*Faire face aux changements et promouvoir la capacité d'adaptation au travail et la mobilité*», il est précisé : «*Les Etats membres réformeront les conditions trop restrictives de la législation en matière d'emploi qui affectent la dynamique du marché du travail*». **Voilà qui appelle clairement au démantèlement du droit du travail**, le Medef peut être satisfait.

En résumé, l'objectif de l'art. I-3 visant à une «*économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein*

emploi et au progrès social» se révèle **vide de tout contenu progressiste**. Non seulement plein emploi et progrès social s'évanouissent complètement, mais l'ensemble de la Constitution en est un démenti systématique. **Le progrès social est asservi aux impératifs de compétitivité**, et en réalité **c'est le dumping social qui est organisé**. Le «plein emploi» revisité par la

stratégie européenne cohabite très bien avec un fort taux de chômage ! Et la politique de l'emploi prescrite dans la Constitution n'est que la **promesse d'une plus grande flexibilité et de la dégradation des normes d'emploi**.

Finalement, **la manipulation** qui consiste à annoncer un objectif qui se révèle ensuite en contradiction totale avec le contenu réel de la Constitution, **jette le doute sur l'ensemble des belles déclarations** qui y sont inscrites. Ainsi, il ne manque pas d'affirmations de principe pour garantir un «*niveau élevé*» : de

«*protection de la qualité de l'environnement*» (I-3), de «*protection de la santé*» (II-95), de «*protection des consommateurs*» (II-98), ou encore «*d'éducation et de formation*» (III-117). En l'absence totale de définition et de transcription en mesures d'application, on est autorisé à n'y voir qu'un **pur effet d'annonce**.

Enfin, il est significatif de voir l'objectif d'une «*économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social*» régulièrement cité par Giscard (et beaucoup d'autres) pour prouver la préoccupation sociale de la Constitution ! Comment lui, qui n'a pas l'excuse d'ignorer le marchandage ultime sur les termes «social» et «plein emploi» et qui sait parfaitement que ces ajouts n'ont rien changé au carcan libéral du texte, comment peut-il mettre en avant cet objectif comme un argument décisif ? **Est-ce que cette hypocrisie ne prouve pas au fond qu'il n'y a rien d'autre pour défendre la Constitution qu'une communication mensongère ?**

Christine Marty

Membre du Conseil scientifique d'ATTAC

Paru dans Grain de sable d'attac du 16.03.05

et dans le n°38 (avril 2005) de l'Emancipation Sociale (emancipation.sociale@laposte.net)

[Les "encadrés" et le dessin ont été ajoutés par la rédaction d'ACC]

Les directives cachées

Les politiciens favorables au TCE étant déconsidérés, il n'y a plus guère que les patrons de presse qui puissent encore efficacement faire campagne pour le OUI. Ils ne s'en priveront pas. Leurs journaux écrits, parlés et télévisés vont multiplier les manipulations plus ou moins grossières déjà testées depuis des mois.

Si certaines circonstances ont forcé les médias à parler longuement de la *directive Bolkestein* sur les services - et même parfois à laisser entendre qu'elle est en lien direct avec la Constitution européenne qu'elle ne fait qu'anticiper - d'autres directives européennes, déjà adoptées, et aux effets aussi dévastateurs, ont été partiellement ou totalement passées sous silence.

Récemment, suite à des luttes dans toute l'Europe des salariés concernés, les médias ont quand même évoqué la *directive qui codifie l'accès au marché des services portuaires* ("Bolkestein revient par la mer" ont fait remarqué certains).

Par contre, personne n'a donné l'alerte en 1992 lors de l'adoption de *directives qui mettent juridiquement fin à l'obligation d'affiliation à la Sécurité sociale* pour les branches maladie, accidents du travail et vieillesse.

De même, personne n'a fait de bruit autour de cette *directive de 2003 visant à instaurer un marché unique pour les retraites*, à la manière dont Bolkestein l'a imaginé pour les services.

Des directives qui vont permettre d'accélérer la casse et la privatisation des régimes de retraites et de santé, pour que, dans ces domaines aussi, puisse s'épanouir enfin la "concurrence libre et non faussée" !...

Sous la pression du "NON" que les journaux commencent à parler d'une autre directive qui était jusqu'ici restée dans l'ombre : celle qui fait exposer toutes les règles concernant l'aménagement du temps de travail.

Disposant de considérables moyens de manipulation de l'opinion par la presse, la classe dominante dispose en plus d'un puissant appui... syndical, puisque la CES n'hésite pas à apporter de décisives contributions à la mystification de ceux qu'elle devrait défendre. Ainsi, dans un communiqué publié après la manif du 19 mars à Bruxelles, la CES a déclaré "*se réjouir de la victoire sur la directive Bolkestein*" faisant mine de croire que le monstre est terrassé, alors qu'il est simplement mis en sommeil.

Dans un des derniers numéros (n°160, décembre 2004), ACC a déjà donné la parole à des partisans du "OUI" en reproduisant quelques unes de leur plus belles déclarations faites il y a 13 ans et parues dans "*Le bêtisier de Maastricht*" (Editions Arléa, Paris 1997).

Nous consentons ici de nouveaux efforts pour respecter une règle déontologique élémentaire : celle de rééquilibrer dans nos colonnes - à la manière des grands médias - les places imparties au "OUI" et au "NON". A cette fin, nous publions ci-dessous les points de vue de sincères partisans du "OUI". Vraiment sincères : le "OUI" est vraiment conforme à leurs intérêts.

Pour eux c'est "OUI" !

Le patronat européen

L'organisation qui rassemble les patrons au niveau européen s'appelle l'UNICE. Elle va être sous peu présidée par le Baron Ernest-Antoine Seillière. Celui-ci déclarait dernièrement que la proposition de directive Bolkestein sur la libéralisation des services représente « une belle opportunité » pour les entreprises françaises.

Comme le révèle le journal « L'Humanité » (19-20 mars 2005), **dans des documents internes**, l'UNICE affiche son soutien résolu au traité établissant une Constitution pour l'Europe : « La référence à une Union européenne hautement compétitive a été incorporée dans la première partie de la Constitution parmi les objectifs de l'Union. (...) la nouvelle Constitution donne à la compétitivité une place réellement prééminente. » « L'UNICE est satisfaite que le traité constitutionnel n'accroisse pas les compétences de l'Union européenne dans le domaine social, pas plus qu'il n'étende l'utilisation de la majorité qualifiée. » « L'UNICE est ravie que les décisions du Conseil à la majorité qualifiée soient généralisées, sauf dans les cas prévus par la Constitution, comme la fiscalité et les politiques sociales, où l'unanimité demeure. » « La charte des droits fondamentaux est incluse comme partie II du traité constitutionnel (...) Une référence spécifique aux explications du *praesidium* qui a rédigé la charte a également été introduite (...) ces considérations restreignent le pouvoir d'interprétation des cours de justice nationale et de la cour de justice européenne et empêchent l'expansion potentielle à l'avenir de la portée des droits garantis par la charte. Afin d'assurer la prise en compte de ces précisions, le préambule de la charte rappelle, lui aussi, l'importance des explications du *praesidium*. »

Mais François Hollande continue à dire que le traité constitutionnel n'est "ni de gauche, ni de droite".

L'épiscopat européen

L'ancien et le nouveau pape se sont décarcassés pour obtenir une "Europe" conforme à leurs prières. C'est réussi : la Commission européenne subventionnée déjà l'Opus Dei et le mot laïcité ne figure pas une seule fois dans le texte de la Constitution.

L'épiscopat européen est quasiment en épectase. Dans un document intitulé « *Éléments pour une évaluation* » (11 mars 2005), son organisation, la COMECE, se prononce en faveur du traité constitutionnel européen. Extraits :

« Le *Traité Constitutionnel pour l'Europe* fait référence à la religion dans sa toute première phrase. Occupant une place éminente, en position centrale entre l'héritage culturel et humaniste, l'héritage religieux de l'Europe constitue une source d'inspiration pour l'ensemble du *Traité Constitutionnel*. Néanmoins, en faisant référence à l'héritage religieux de l'Europe, le *Traité Constitutionnel* admet implicitement la contribution prédominante apportée par la chrétienté à l'Europe d'aujourd'hui. (...) Le préambule énonce le fait que ces valeurs dérivent de l'héritage religieux. Le *Traité Constitutionnel* tire son inspiration de traditions spécifiques qui ont formé l'Europe et, donc, fait implicitement référence au cœur de cette tradition, à savoir la chrétienté. Tout ceci constitue une étape importante dans la définition de l'identité européenne, et dans l'attribution d'une place adéquate à la religion. (...) « L'Union européenne respecte la diversité des Eglises et leurs identités distinctes. En utilisant explicitement le terme chrétien d'« Eglise », et en respectant la contribution spécifique des Eglises, l'Union montre qu'elle a conscience de l'héritage chrétien et de sa présence actuelle en Europe. (...) « L'Union européenne promet d'entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Eglises. Elle reconnaît donc leur position en tant que partenaire de l'Union. Ce dialogue sera structuré et développé selon un consentement mutuel, conformément aux identités des Eglises. Le *Traité* démontre l'attitude positive que l'Union adopte à l'égard des Eglises. Les organes, institutions et autorités de l'Union européenne participent à ce dialogue. Ce dialogue permettra aux Eglises de continuer à apporter une contribution active et positive au bon développement futur de l'Union européenne. »

Le "syndicalisme" européen

Dans un communiqué du 23/03/05 la Confédération Européenne des syndicats (CES) se réjouit de la "victoire" (sic) sur la directive Bolkestein et demande que l'on vote "OUI" à la Constitution.

John Monks, le Secrétaire général de la CES est très content; il a déclaré :

« Les décisions de l'UE concernant la Directive sur les Services et le Pacte de Croissance et de Stabilité montrent que le néo-libéralisme peut être arrêté, que l'Europe sociale a de puissants alliés pour la soutenir et que les syndicats peuvent l'emporter en Europe. »

Cela renforce aussi les raisons de se prononcer pour un OUI à la Constitution européenne. Il n'y a jamais eu de lien entre la directive 'Bolkestein' et la Constitution. La Constitution représente un tout, et c'est probablement le traité le plus favorable à l'Europe sociale que l'Europe ait jamais eu ».

Le "syndicalisme" et le patronat européen

Dans un communiqué commun (si ! on a eu du mal à le croire, mais ils ont osé !), la CES et l'UNICE se sont félicités du "*dialogue social renforcé par la Constitution*"

Le communiqué commun poursuit :

" John Monks, le Secrétaire Général de la CES et Philippe de Buck, le Secrétaire Général de l'UNICE, ont exprimé leur soutien au Traité constitutionnel et à sa ratification partout en Europe. »

Ils ont en particulier salué l'Article 1-48, qui reconnaît le rôle des partenaires sociaux au niveau européen et qui prend en compte respectivement la diversité des relations sociales nationales et l'autonomie du dialogue social. »

Après vingt ans d'existence, le dialogue social européen a fait la preuve de sa valeur. »

Tant les entreprises que les travailleurs ont besoin d'une Union européenne forte, capable de prendre des décisions garantes de leur avenir. »

La "valeur du dialogue social" doit être particulièrement appréciée par les 19 millions de chômeurs européens !...

Et pour finir :

Un OUI qui devient hésitant...

Voilà que dans "*La Croix*" du 14 avril dernier, l'un des pères de la "Charte des droits fondamentaux" (celle qui émerveille tant nos socialistes ouistes) avoue quelques états d'âme. Votera-t-il "OUI" ? Il ne reconnaît pas son bébé : "*des termes ont été modifiés, en sorte que la portée des droits sociaux qu'elle contenait a été atténuée*" confesse Guy Braibant. "*nous avons fait de ces droits (droit à la santé, au logement, au travail, etc.) des obligations s'imposant aux Etats; dans la nouvelle rédaction, ce ne sont que des possibilités.*"

Rien n'est gagné. Mais l'hypothèse de la victoire du Non, envisageable, soulève des interrogations et des débats qui peuvent être eux-mêmes mobilisateurs. Dans un projet écrit en préparation à une discussion au sein de l'équipe de la revue "Carré rouge" (<http://carre-rouge.org> pour s'abonner : chèque de 20 euros (4 numéros) à l'ordre des "Amis de Carré rouge" BP 125 75463 PARIS cedex 10), quelques membres de cette équipe se sont efforcés de "donner des premiers éléments de réponse aux questions que les salariés et les jeunes vont nécessairement poser quant au projet défendu en prolongement d'une victoire du Non". Nous soumettons quelques courts extraits de ce projet à la réflexion de nos lecteurs.

Pour une Europe construite par une alliance européenne des salariés et la jeunesse !

(...) La victoire du Non peut être arrachée par la mobilisation politique des salariés. (...) La victoire du Non sera d'autant mieux assurée que les indécis auront été convaincus de se joindre au combat. Ils seront d'autant plus enclins à la faire si la campagne leur ouvre une perspective (...)

En cas de victoire du Non

(...) La victoire du Non ne peut être que le résultat d'un mouvement propre des salariés, d'un travail d'auto-organisation de grande ampleur. Les salariés seront confrontés de nouveau à François Hollande et à Bernard Thibaut. (...)

Dans la lancée de la victoire du Non, il faudra poursuivre la mobilisation pour chasser Chirac et Raffarin. (...)

Les militants se souviendront que moins d'un mois après avoir été élu contre Juppé en 1997, Lionel Jospin a signé le Traité d'Amsterdam qui aggravait les dispositions de Maastricht. Ce même Jospin déclarait quelques semaines plus tard aux élus du Parti socialiste qu'ils n'étaient assujettis à aucune espèce de mandat impératif de la part des salariés et des citoyens qui les avaient élus.

Dans la lancée de la victoire du Non, les militants des différents partis, mais aussi des grandes confédérations et fédérations syndicales, auront à cœur de renouveler en profondeur leurs instances dirigeantes. En préparation d'élections à l'Assemblée, il leur faudra aussi mettre en place des mécanismes de contrôle du respect du mandat par leurs futurs représentants.

Abrogation des traités

En même temps qu'ils feront le « ménage » chez eux, les salariés et la jeunesse entreprendront de parler aux salariés et à la jeunesse des autres pays d'Europe, pour leur expliquer le sens du Non victorieux et esquisser la suite. (...)

Les traités en vigueur (Rome, Maastricht, Amsterdam, Schengen, et Nice) ne permettent pas la construction d'une vraie « Europe des travailleurs ». Ils ne peuvent pas être « bricolés ». Ils doivent être abrogés. (...)

Quels buts ?

Ils sont nombreux, mais on peut les ranger sous deux grands titres :

* mettre fin au chômage est l'urgence des urgences. Il représente une condamnation à l'exclusion et à la mort so-

ciale lente prononcée par le capitalisme à l'égard de dizaines de millions de femmes et d'hommes en Europe. (...)

* faire de l'Europe un point d'appui décisif dans la lutte contre l'impérialisme et le militarisme, dans le combat des peuples opprimés contre la famine, la maladie et la misère et dans la lutte contre les désastres écologiques qui avancent à grand pas. (...)

Un espace de solidarité

Mettre fin au chômage exige que la solidarité et la coopération entre les salariés organisés des pays d'Europe remplacent la terrible concurrence à laquelle ils sont obligés aujourd'hui de se livrer s'ils veulent être employés. La mise en œuvre effective du droit au travail pour tous et à égalité de conditions est au cœur de la question sociale, donc de toute construction d'une vraie « Europe des travailleurs ». Le droit au travail pour tous et à égalité de conditions repose notamment sur trois principes : un salaire minimum commun à l'ensemble de l'espace européen, la réduction du temps de travail dans l'ensemble des pays et une législation unique de contrôle des licenciements.

La mise en œuvre de ces trois principes supposent que la propriété privée des moyens de production recule devant la réaffirmation et la reconstitution de formes de propriété sociale et publique et que la régulation par le marché recule devant l'organisation négociée de la coopération et de la division du travail entre systèmes de recherche et de production « nationaux » donnant ainsi naissance à un début de planification démocratique entre les salariés d'Europe. Ceux-ci commenceraient ainsi à cesser précisément d'être des salariés du capital pour devenir des travailleurs contrôlant l'usage de leurs moyens communs de production, de communication et d'échange.

Les conditions de base

Faire reculer le capital, le chasser de ses positions, est la condition d'existence de la démocratie en Europe. Aujourd'hui les décisions d'investissement : produire quoi ? produire où ? sont de nouveau totalement entre les mains du capital privé. (...)

La récupération par le corps social des moyens pour satisfaire les besoins individuels et sociaux essentiels (logement, santé, encadrement scolaire à la

hauteur définie par les enseignants eux-mêmes, infrastructures des banlieues, etc.) et ainsi pour éliminer le chômage suppose plusieurs mesures. L'une est de rétablir ou d'établir des formes d'appropriation sociale sur les entreprises de service public comme sur celles importantes au plan de la stratégie économique. Une autre est d'en finir avec « l'indépendance des Banques centrales », de re-nationaliser ou plus exactement de « re-socialiser » le crédit et de transformer la Banque centrale européenne en banque de financement des investissements paneuropéens. (...)

Une Europe des travailleurs

La victoire du Non créera une crise majeure de l'Union européenne. Il faudra lui donner une réponse politique à la hauteur de l'événement. (...) [Il faudra proposer] aux salariés et à la jeunesse de construire une « *Alliance des salariés pour une Europe des travailleurs* » pour la mise en œuvre du type de perspective qui vient d'être présentée brièvement.

Les bases d'une telle alliance peuvent être jetées dans le cours même de la campagne pour le Non (...) Mais (...) il faut que le Non ait d'abord gagné et ensuite que les **classes ouvrières de plusieurs pays soient devenues maîtresses chez elles**. C'est au sein des Etats que s'organise encore principalement la vie politique et sociale et que se déroule la lutte des classes. C'est là qu'une forme adéquate de pouvoir démocratique des salariés, contrôlant en permanence leurs mandataires doit voir le jour. C'est dans le cadre national que les salariés doivent d'abord faire le ménage chez eux, pour leur propre compte en sachant que chaque victoire sera un encouragement pour les travailleurs des pays voisins. Des classes ouvrières qui auront accompli cela seront alors libre de nouer des liens politiques d'un type nouveau, matérialisée par des institutions nouvelles appropriées aux tâches à accomplir en commun.

La bataille contre la Constitution de l'Europe des fonds de pension, de l'Europe impérialiste, n'est pas une banale affaire électorale. Deux légitimités s'affrontent. Celle des experts au service du libéralisme, celle des salariés, des citoyens. C'est une bataille de classe. C'est un affrontement qui, quel que soit le résultat, en préparera d'autres. (...)

Pour vaincre, il faut collectivement s'auto-organiser sans esprit de boutique, en s'adressant au plus grand nombre. (...)

Plan Fillon : version française des consignes patronales européennes

La question du plan Fillon illustre assez bien la schizophrénie politique que peut produire la direction du parti socialiste. D'un côté elle demande à ses militants de condamner le plan français. De l'autre elle appelle à mener campagne pour le OUI... Grand écart difficile. Un exercice qui en général se termine dans la douleur.

En effet, le plan Fillon en France n'est autre que le plan Arena en Belgique francophone, le plan Moratti dans l'Italie de Berlusconi, le plan «Education and skills : investment for reform» en Grande Bretagne, ou encore en Allemagne, au Danemark, etc.

Comme dans les autres pays européens, le plan Fillon trouve son origine dans la politique dictée par la commissaire européenne Viviane Redding : «*adapter les systèmes d'éducation et de formation à la société et à l'économie de la connaissance*». En réalité, il s'agit d'adapter les systèmes éducatifs des différents pays européens conformément aux vœux de la commission européenne qui précise que «*jamais auparavant le conseil européen n'avait accordé une telle reconnaissance au rôle joué par les systèmes d'éducation et de formation dans la stratégie économique et sociale et l'avenir de l'union*». Il s'agit dès lors

que de mettre en place une politique européenne sans grande ambiguïté. Contre les métiers, contre les diplômés, en avant vers «la formation tout au long de la vie», «la validation des acquis de l'expérience» ou encore «l'éducation informelle hors de l'école». Le vote OUI intervient directement dans la mise en œuvre de cette politique prévue de longue date. La suppression des disciplines est inscrite, comme celle des postes et des personnels, dans un pacte de stabilité budgétaire qu'impose l'union européenne. Il en est de l'école comme de l'ensemble des services publics, menacés directement derrière l'appellation de «*services d'intérêt général*», par «*la concurrence libre et non faussée*». Ce qui

semble gelé pour le moment dans les décisions des différents gouvernements européens, dont le nôtre, est remis unanimement à l'après adoption du traité constitutionnel qui sera l'occasion de tout faire passer en bloc, sans retenue ni limite. Du bac aux postes menacés en passant par les matières enseignées et en danger, le combat pour gagner ici passe sans conteste par le NON le 29 mai. Réciproquement, le OUI le 29 mai revient à faire passer tous les mauvais coups dans chaque pays, et donc chez nous aussi.

Texte paru dans "Réflexion & action" N°4 – 13 avril 2005 www.la-sociale.net Pour s'abonner au bulletin : envoyer un message à reflexion-action-subscribe@yahoogroupes.fr

Depuis des mois, des lycéens se battent. Avec un courage qui les met en situation de donner des leçons aux "adultes", incapables d'organiser la solidarité dans l'action (hormis SUD Education et la CNT), quand ils n'essaient pas de les écraser par la répression, comme le font certains proviseurs (les mêmes qui font voter par le CA de leur établissement de merveilleux "projets éducatifs" !...).

Dans leur lutte les jeunes découvrent aussi la servilité des médias, comme le montre une lettre d'élèves que nous publions ci-dessous.

Lettre des élèves du lycée du Couserans (09 ST-GIRONS)

Depuis plusieurs mois, les lycéens de la France entière, soucieux de leur avenir, expriment leur désaccord face aux réformes de l'éducation.

Malgré nos revendications et actions (manifestations sit-in, débats, ...), nous n'avons pas été écoutés par nos élus, qui ont passé la loi Fillon en force. Aussi, nous, lycéens, face à de tels usages de la démocratie, restons sceptiques, et notre colère monte. C'est pourquoi le mouvement a évolué, et que des blocus, des occupations d'établissements se sont mis en place. Dans toute la France, ces modes d'actions se sont multipliés à juste titre.

Il n'en reste pas moins que nous nous retrouvons face à deux problèmes majeurs, visant à étouffer le mouvement :

Tout d'abord, la répression qui s'opère au sein même des établissements. Au lycée du Couserans, à Saint Girons, le corps administratif, représentant l'Etat, a sévi; tout d'abord, par des intimidations, des sanctions, des pressions au niveau des parents et de la réussite scolaire. Puis, selon cette logique, les forces de l'ordre ont été appelées, comme l'avait si bien conseillé notre ministre de l'éducation. Les gendarmes n'ont pas vraiment été délicats, plusieurs de nos camarades ont été meurtris physiquement et/ou psychologiquement. Nous ne recherchons aucunement de tels actes injustifiés et honteux, mais désirons un dialogue. De plus, nous sommes dans une cité scolaire où travaillent des collégiens, et cette situation nous semble peu sûre pour les plus jeunes.

Par ailleurs, nous déplorons l'absence de relais médiatique depuis le début de la mobilisation. Les médias parlent peu, voire pas du tout des mouvements lycéens, et encore moins de nos revendications. D'ailleurs, le plus souvent, ils ne retiennent que les «débordements», indépendant de notre volonté. Ce mutisme est scandaleux. Alors qu'en est-il de l'indépendance des médias ? La preuve est que notre lycée est resté bloqué une dizaine de jours sans que pour autant la presse (même locale) n'en parle.

Puis, nous avons tenté de mettre en place un barrage filtrant. Les collégiens se rendaient en classe; et les lycéens étaient bloqués, mais ils pouvaient tout de même se rendre en cours à l'extérieur du bâtiment. Ainsi le lycée aurait été fermé administrativement; malheureusement le chef d'établissement n'a pas voulu le déclarer comme tel, malgré les tentatives de négociations effectuées.

Nous, nouvelle génération, demandons le soutien de tous pour qu'aboutissent nos demandes, ou tout du moins qu'on nous accorde un vrai dialogue.

Le 11/04/05, le collectif des lycéens du Couserans



d'assumer une formation minimale qui correspond aux exigences du moment. Contrairement aux discours les plus courants en la matière, on constate en effet un accroissement du travail peu qualifié pour lequel on demande à l'école d'enseigner vaguement les bases élémentaires - lire, écrire et compter - et quelques mots d'anglais nécessaires pour barguigner. La loi Fillon n'a d'autre objet en France que d'accomplir ce vieux rêve du capitalisme consistant à faire de l'école une antichambre de l'entreprise, à moindre coût, mais à rentabilité maximale.

Il ne s'agit dans le domaine éducatif

Quelques remarques sur les manifestations lycéennes et le prétendu “racisme anti-blancs”

Avertissement de l'auteur : Je tiens à préciser que j'ai participé à l'ensemble des manifestations lycéennes parisiennes, dans l'organisation du Service d'Ordre. J'ai assisté à des vols et à des violences, j'ai pris des coups et j'ai parfois moi-même dû en donner. Je n'en tire pas une fierté particulière, et cela n'est pas la garantie d'une analyse correcte des événements. Mais je tiens à faire cette précision pour tous ceux qui seraient tentés de me reprocher mon « angélisme » et de m'objecter “la réalité du terrain”.

Les événements survenus dans les manifestations lycéennes parisiennes de mars 2005 doivent nous interpellier. Le fait que des dizaines, puis des centaines de jeunes s'en soient pris violemment aux cortèges lycéens pour voler et racketter ne peut nous laisser indifférent. Et on ne peut se contenter d'explications simplistes du type « *c'est un nouveau racisme* », « *c'est la Police qui a organisé ça* » ou « *c'est normal ils sont exclus, il faut les comprendre* ». Cette affaire va laisser des traces, elle exige une compréhension et des réponses politiques.

Il suffit de voir la presse de ces dernières semaines pour mesurer l'ampleur du désastre. *Le Monde* titrait il y a quelques jours sur « *le racisme anti-blancs* », *Marianne* sur la « *guerre ethnique* » dans un dossier aux relents d'extrême-droite (où par exemple les groupes de « casseurs » sont appelés « *tribus* » et sont comparés à des « *criquets* »...). On a maintenant droit à un appel contre les « *ratonnades anti-blancs* », signé entre autres par Alain Finkielkraut et Pierre-André Taguieff. Et il n'y a aucune raison que les choses se calment. Les chiens sont lâchés.

Ce qui nous a explosé en plein visage, et ce même si certains d'entre nous avaient commencé à mesurer la dégradation de la situation au moment des débats suscités par le projet de loi visant à interdire le voile à l'école, c'est la fracture qui existe aujourd'hui entre les enfants ou petits-enfants d'immigrés africains et/ou arabes (que j'appellerai, comme d'autres, « issus de la colonisation ») et le reste de la population. Tous ceux qui défendent aveuglément ou hypocritement le caractère « égalitaire » ou « émancipateur » de la « république » en ont été pour leurs frais.

Ce qui s'est passé dans les manifestations

Le 8 mars, à Paris, plusieurs dizaines de jeunes s'en sont pris à la manifestation, volant et frappant de nombreux lycéens. La question de savoir s'ils étaient infiltrés ou seulement instrumentalisés par la police est assez annexe. Le fait est

que la police a laissé faire et que le Service d'Ordre a été incapable de réagir face à un phénomène que personne n'avait prévu. Au moment où nous avons compris ce qui se passait, il était déjà trop tard.

Car les quelques dizaines sont progressivement devenus plusieurs centaines, et pour finir plus d'un millier. Sans relativiser les violences, c'est cela l'événement marquant de la manifestation. Progressivement des centaines de jeunes ont rejoint les groupes qui s'en prenaient aux cortèges. A l'arrivée, nous avions une manifestation à 95% « blanche » sur la route et plus d'un millier de jeunes issus de la colonisation sur les trottoirs. Avec des chaînes hermétiques pour les séparer.

La solidarité liée à la couleur de la peau a pris le dessus sur la solidarité liée à l'appartenance à un même camp social. C'est la matérialisation de ce que nous racontons sur les conséquences du racisme, « instrument des dominants pour diviser les opprimés entre eux en faisant croire qu'il existe des « races » pour mieux masquer l'existence des classes sociales ». La communauté d'intérêts entre jeunes victimes des politiques du gouvernement Raffarin a été dépassée par une communauté d'intérêts liée à la couleur de la peau.

Alors, peut-on parler de « racisme anti-blanc » au même titre qu'il existe un racisme anti-arabe et un racisme anti-noir ? Profitons-en pour souligner que ces deux dernières formes de racismes se sont fortement exprimées durant la manif du 8 mars et celle qui a suivi : présomption de culpabilité vis-à-vis de tous les noirs et arabes avec des *sweat* à capuche, qui n'étaient pas acceptés dans les cortèges et qui ont fait les frais de la guerre préventive menée par divers Services d'Ordre d'organisations syndicales ou associatives. Violences souvent condamnées par les lycéens eux-mêmes.

La fausse symétrie du "racisme anti-blanc"

Depuis les incidents, on entend beaucoup parler de « racisme anti-blanc ». Une sorte de symétrie avec le racisme anti-arabe/anti-noir pourrait être établie. On pourrait ainsi comparer le jeune issu de la colonisation qui se trompe d'ennemi en s'en prenant aux lycéens qui manifestent et le chômeur « blanc » raciste qui se trompe d'ennemi en s'en prenant aux immigrés. Les similitudes ? Une situation sociale difficile, pas de perspective d'avenir, et la recherche de responsables ou de boucs-émissaires. « Je suis dans la galère alors que les blancs, eux, s'en sortent » d'un côté, « je suis au chômage alors que des étrangers ont du boulot » de

l'autre.

Mais la comparaison s'arrête là. Car deux différences majeures existent.

1) « Notre » chômeur veut retrouver un boulot et une vie. Et les discours racistes, que ce soient ceux de Le Pen, de la droite ou de la gauche de gouvernement (qui tous ont affirmé un jour qu'il y avait un « problème » avec l'immigration), l'ont amené à penser qu'il avait *plus* le droit de s'en sortir que les étrangers. Les jeunes issus de la colonisation partent d'un constat bien réel (ils sont discriminés) et estiment qu'ils ont *autant* le droit de s'en sortir que les « blancs ». Sur le fond, les racines sont donc très différentes : consécution de l'idée de « préférence nationale » d'un côté, aspiration à l'égalité des droits de l'autre.

Les milieux populaires « blancs » et les milieux issus de la colonisation sont victimes des politiques anti-sociales. Mais il est indispensable de comprendre que les jeunes issus de la colonisation sont *en plus* victimes de politiques racistes. Dire cela, ce n'est pas dire que « le chômeur blanc a tort » et « le jeune de banlieue a raison ». C'est comprendre que même si les racines sont les mêmes (la misère et l'absence de perspectives de « s'en sortir »), il y a dans la révolte des jeunes issus de la colonisation une aspiration à l'égalité qui nous interdit toute fausse symétrie du type « racisme anti-blanc ».

2) Le racisme fait partie de l'identité de la république française. La prétendue communauté d'intérêts entre les « blancs » n'est pas une invention des victimes des politiques anti-sociales. Elle a toujours été mise en avant par ceux qui les mettaient en place. Elle est un outil aux mains de nos dirigeants pour diviser artificiellement les opprimés en désignant des boucs-émissaires. En revanche l'idée d'une communauté d'intérêts chez les populations issues de la colonisation est une conséquence de l'oppression dont elles sont victimes : ghettoïsation, discriminations, humiliations quotidiennes...

Mettre sur un pied d'égalité « deux racismes » serait amalgamer une cause et une conséquence. Car la solidarité liée à la couleur de peau est, dans le cas des « jeunes de banlieue », un pur produit du racisme institutionnel qui existe en France et de la stigmatisation collective dont sont victimes les populations issues de la colonisation. On imagine les dangers et les conséquences possibles d'un tel amalgame : « ensemble battons-nous contre tous les racismes ! » C'est la même chose que ceux qui disent « battons-nous contre toutes les violences en Palestine ! », en amalgamant les comportements de l'Etat oppresseur et de la population opprimée.

Une revanche sociale dévoyée

Les jeunes qui s'en sont pris aux manifestations ne sont pas venus pour « casser du blanc », contrairement à ce que l'odieux terme « ratonnades anti-blancs » pourrait laisser entendre. Ils sont venus pour voler des portables, des mp3, et les violences n'étaient qu'un moyen pour y parvenir. Mais il serait inutile et dangereux de nier qu'ils s'en sont prioritairement aux blancs (et pas exclusivement, contrairement à ce qui se raconte). Nous devons le reconnaître et essayer de comprendre pourquoi.

Ce qui s'est exprimé lors de ces incidents est une haine contre un système et un pays dans lequel ces jeunes savent qu'ils n'ont aucun avenir. Un système dans lequel le symbole de la réussite sociale est l'argent. L'argent, et quelques objets qui vont avec: une belle voiture, un ordinateur portable, de belles fringues, de belles chaussures de sport, un téléphone portable dernier cri, un lecteur mp3...

Mais aussi et surtout un système et un pays qui parlent d'« égalité des chances » en stigmatisant et en excluant ceux qui ne sont pas de la bonne couleur, et pas seulement des boulots, des logements et des boîtes de nuit. Dans lequel, à part pendant la coupe du monde, on ne voit que des blancs (des hommes, en général) gagner de l'argent, réussir et occuper des responsabilités : journalistes, députés, ministres, chefs d'entreprise...

C'est dans ce cadre que le téléphone portable du lycéen blanc est plus qu'un simple appareil qui permet de communiquer à distance. Dans notre république raciste, le lycéen blanc est *potentiellement* cette personne que les jeunes issus de la colonisation ne pourront jamais être : celui qui peut réussir, qui n'est pas victime de discriminations, qui occupera plus tard des responsabilités et perpétuera le racisme. Et lui voler son portable et donc son argent, c'est une « revanche préventive ».

Il ne s'agit pas de justifier ou d'excuser les vols et les violences. Car évidemment nous savons qu'en rackettant les lycéens qui manifestent, et qui bien souvent sont eux aussi issus de milieux défavorisés, les jeunes issus de la colonisation se trompent d'ennemi. Mais comprendre qu'il s'agit de ce que j'appelle une « revanche sociale dévoyée », c'est éviter le raccourci facile et dangereux du « racisme anti-blanc », et c'est se donner les moyens de trouver les bonnes pistes en développant une compréhension rationnelle des événements.

Quelles réponses ?

Il serait illusoire et dangereux de penser que ce à quoi nous avons assisté dans les manifestations lycéennes n'était qu'un épiphénomène qui va se régler de lui-même. Ces incidents sont révélateurs d'un immense fossé qui se creuse chaque jour un peu plus et que nous ne pour-

rons combler qu'en envisageant une réponse à la hauteur des enjeux. Aucun raccourci n'est possible. Et les premières « réponses » qui sont apportées sont dangereuses ou insuffisantes.

La première est l'instrumentalisation de ces événements à des fins profondément racistes. C'est le sens des articles du *Monde* ou de *Marianne* qui stigmatisent encore un peu plus les jeunes issus de la colonisation en les accusant de fomenter une « guerre ethnique ». C'est le meilleur moyen de dédouaner l'Etat français et les gouvernements de leurs responsabilités quant au ressentiment justifié qu'éprouvent tous ces jeunes à l'égard d'un système et d'un pays qui les considèrent comme des sous-citoyens. Cette dérive doit être impitoyablement combattue.

Mais nous devons éviter un deuxième écueil qui pourrait apparaître comme une réponse séduisante dans les milieux de gauche et d'extrême-gauche : les racines du « malaise » des jeunes de banlieues sont sociales, mais leur attitude tend à la division des victimes des politiques anti-sociales. Il faut donc « décommunautariser » la révolte de ces jeunes et mettre en avant la communauté d'intérêts qu'ils ont avec tous les opprimés. Cette attitude est nécessaire, car il serait vain de prétendre lutter contre les divisions artificielles sans combattre les politiques qui les facilitent, mais elle ne doit pas être considérée comme suffisante.

En effet la rhétorique de la « décommunautarisation » s'accompagne souvent de l'idée que tout se réduirait à l'oppression économique et que la lutte contre le racisme et la solidarité artificielle basée sur la couleur de la peau pourrait se résumer à une lutte contre les mesures « anti-ouvrières » qui engendrent de tels comportements. Cela revient, qu'on le veuille ou non, à nier la situation spécifique des populations issues de la colonisation, et pire encore, à leur expliquer qu'elles se trompent de combat (et pas seulement d'ennemi) et qu'il conviendrait qu'elles reviennent dans le droit chemin des luttes économiques.

Triple problématique

La situation dans laquelle nous sommes est le produit de la crise économique et politique, du rapport de la France à son passé et son présent colonial et de la rhétorique bushienne du « choc des civilisations ». C'est à cette triple problématique que nous devons apporter des réponses, sans y mettre de frontière étanche mais sans négliger aucun de ses aspects : lutte contre les politiques anti-sociales qui favorisent le racisme, lutte contre le racisme républicain et contre l'idéologie néo-coloniale qui se développe en France et lutte contre la « guerre sans limite » déclarée par Georges Bush et ses alliés.

Nous devons construire l'ensemble des luttes sociales avec la préoccupation d'y avancer des revendications qui concernent les jeunes issus de la colonisa-

tion : par exemple, dans le mouvement lycéen, contre les expulsions de lycéens sans-papiers et pour le retrait de la loi contre le voile. Nous devons prendre la mesure de la nécessité de construire un mouvement anti-guerre qui a une démarche volontariste en direction des populations issues de la colonisation. Ce qu'essaie de faire, à son échelle, Agir Contre la Guerre (ACG), avec des succès notables comme la manif anti-Bush du 5 juin 2004.

Enfin, et c'est probablement cette question qui est la plus d'actualité et la plus polémique, nous devons mesurer la nécessité de prendre en compte les revendications spécifiques des populations issues de la colonisation. L'Appel pour les Assises de l'anticolonialisme est une initiative qui va dans ce sens. C'est toute une hypocrisie qu'il invite à déconstruire : oui, la France est toujours un pays colonial, oui la république française est fondamentalement raciste, oui les populations issues de la colonisation sont toujours traitées comme des indigènes.

Refuser d'aller contre le consensus républicain, refuser de prendre en compte le cas spécifique de ces « indigènes » au nom de « l'unité de la classe ouvrière » (a-t-on déjà oublié que cet argument était employé contre les féministes et les mouvements homosexuels dans les années 70 ?...), c'est, quelles que soient les motivations, reculer pour mieux tomber. L'Appel et les Assises ne sont qu'une étape, mais une étape indispensable : les discussions et les polémiques qu'ils suscitent sont révélatrices de l'affaiblissement du mouvement anti-raciste. Un écrasement politique et idéologique de l'Appel et des Assises serait une défaite majeure pour tous les anti-racistes.

Le fait que l'ensemble de la gauche et de l'extrême-gauche organisée (à l'exception notable des Jeunesses Communistes Révolutionnaires, qui était déjà la seule organisation politique à défendre le droit à l'éducation des jeunes filles voilées) ait refusé de signer l'Appel, en l'attaquant parfois de manière violente, montre le chemin qui reste à parcourir. Il faut prendre conscience de la difficulté de la tâche à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Nous devons participer à la reconstruction d'un mouvement antiraciste à la hauteur des enjeux et mener une bataille idéologique colossale au sein du mouvement social dans son ensemble. Car si la fracture ne se réduit pas, ce sont toutes les luttes à venir qui en seront affaiblies tandis que le racisme gangrènera encore un peu plus la population. Et on sait qui en sortira renforcé.

Julien Salingue

4 avril 2004

Julien Salingue est étudiant en philosophie, membre des JCR et de la LCR

Rencontres et lectures à contre courant

La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935)

Cette Fédération unitaire a joué un rôle déterminant dans la genèse du syndicalisme enseignant. Elle expérimentera dans la CGTU un fonctionnement fondé sur l'existence de tendances statutairement reconnues que la FEN adoptera par la suite. Autre spécificités de cette fédération : survivance de plusieurs tendances se réclamant du syndicalisme révolutionnaire et la place importante accordée dans la lutte à la pédagogie.

Les militants de la Fédération unitaire ont été confrontés à un problème qui remettait en cause l'existence même de leur organisation : comment et pourquoi maintenir une organisation «avant-gardiste» et donc nécessairement minoritaire face au puissant Syndicat national des instituteurs héritier des amicales du début du 20e siècle ?

Cette Fédération unitaire a réuni diverses catégories d'enseignants au sein de syndicats départementaux regroupés en une « fédération d'industrie » pour éviter les dérives corporatistes; ses militants se sont aussi évertués à empêcher la bureaucratisation de leur organisation en limitant par exemple à deux ans le mandat de ses dirigeants. Elle a pu survivre jusqu'à la réunification syndicale de 1935, mais son Histoire démontre que ces précautions ne suffisent pas à elles seules à garantir un fonctionnement réellement démocratique.

Autant de problèmes qui n'ont pas fini de susciter des débats au sein du mouvement syndical contemporain ! “

La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935) Aux origines du syndicalisme enseignant «Collection Le Présent Avenir» 2-84797-097-5 560 pages 35 euros Commande en librairie (diffusion-distribution Vilo) ou à défaut aux **Editions Syllepse 69 rue des Rigoles, 75020 Paris** [edition-@sylllepse.net](mailto:syllepse@sylllepse.net) www.sylllepse.net 01-44-62-08-89 Catalogue complet sur simple demande par mail.

Max Stirner

La vie et la pensée de Max Stirner (1806-1856) sont mal connues, voire totalement méconnues. En éditant ce petit livre, les Editions Libertaires tiennent à combler cette lacune.

Il y a certainement plusieurs manières de lire Stirner, qui peuvent être fort éloignées, voire antinomiques. Ainsi Rudy Rocher, dans un mémoire de maîtrise de philo, voit en Stirner une sorte de précurseur de l'individualisme “à front bas (qualifié de “modernité”) qui sévit aujourd'hui au royaume de la mondialisation capitaliste et de son libéralisme bestial” (préface du livre)

Par contre, les deux autres textes : celui de Victor Roudine, qui veut redonner la dimension réelle de celui qu'il présente comme le précurseur de la lutte des classes et de la grève générale, du socialisme libertaire et de la révolution sociale, et celui de Daniel Guérin qui semble vouloir relativiser le cas Stirner dans la polémique qui l'entoure, tentent de rendre justice à une pensée qui par certains aspects s'est montrée prémonitoire.

L'objet de cette publication, aux yeux des éditeurs, réside dans le désir de voir s'ouvrir une véritable réflexion sur Max Stirner.

Prix : 8 euros, 96 pages. Chèque à l'ordre de “Les Editions Libertaires”, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 ST GEORGES D'OLERON - Tél : 05 46 76 73 10

Journal d'un prolo : une année ordinaire

A lire ce petit ouvrage (110 pages relatant au jour le jour le quotidien d'un ouvrier (l'auteur lui-même) lors d'un printemps riche en événements sociaux (2003). Il faut bien reconnaître que cette année là ne fut pas tout à fait ordinaire : lutte contre diverses régressions : retraites, décentralisation dans l'Education Nationale, intermittents du spectacle...

Ce qui, par contre, devient tout à fait ordinaire, ce sont les plans sociaux à répétition dans les boîtes du privé. Jean-Pierre Levaray y est directement confronté dans l'usine où il s'use. Le témoignage qu'il livre dans ce journal frappe par son authenticité, sa rigueur, sa simplicité. C'est en fait la dure réalité du travail des gens d'en bas, du peuple qui trime, du peuple qui trinque au jeu des fusions/concentrations/délocalisations, coincé entre révolte et résignation, entre espérance et désespérance, qu'il décrit. Un livre poignant.

Prix 10 euros, chèque à l'ordre des Editions Libertaires (voir adresse ci-dessus).

Hold-up 2003 à la Sécu : 20 milliards

Quelques jeux d'écritures et tours de passe-passe législatifs et... hop ! 20 milliards sont volés à la Sécu pour se retrouver dans les caisses patronales. C'est beaucoup plus que le soit-disant “trou” annuel. Non seulement les voyous responsables du détournement resteront impunis, mais il règne une telle discrétion autour de leur forfait qu'ils pourront se payer le luxe d'en tirer profit pour poursuivre la casse et la privatisation du système de soins. Seul l'hebdomadaire “L'espace social européen” a parlé de ce vol légalisé perpétré par nos gouvernants; il est allé chercher les chiffres et les données dans le rapport officiel des comptes de la Sécu.

Pour un serpent fiscal européen

Les auteurs (Vincent Drezet (coord.) Gérard Gourguechon, Serge Colin Préface Dominique Pilhon) sont membres du Syndicat national unifié des impôts.

Ce livre fait le constat des politiques fiscales dans l'Union européenne et des dégâts de la concurrence fiscale et propose des solutions pour mettre progressivement en oeuvre l'harmonisation fiscale. Il est donc présenté une piste de réflexion originale sur l'instauration d'un « serpent fiscal » fondé sur quelques principes : rôle de l'impôt (redistribution des richesses, correction des inégalités...), institution de règles communes pour rapprocher les législations fiscales, réflexions sur l'instauration d'un impôt européen et de taxes globales à l'échelle européenne, des moyens à promouvoir pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et les paradis fiscaux. Pour ses auteurs, la justice fiscale doit être un des éléments de la justice sociale en Europe.

Pour un serpent fiscal européen Editions Syllepse «Collection Arguments et mouvements» ISBN: 2-913165-051-8. 116 pages. 7 euros. Pour votre commande voir ci-dessus.

Tribunal Mondial sur l'Irak

La prochaine édition de la revue Albatroz (n°39/40) sera entièrement consacrée à l'audience portugaise du tribunal Mondial sur l'Irak (Tribunal Bertrand Russell) réalisée à Lisbonne le 18, 19 et 20 mars 2005. Commandez ce numéro dès maintenant. 5,30 euros en timbres postaux ou par chèque libellé à l'ordre d'Albatroz (Albatroz BP 404 75969 PARIS cedex 20).

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

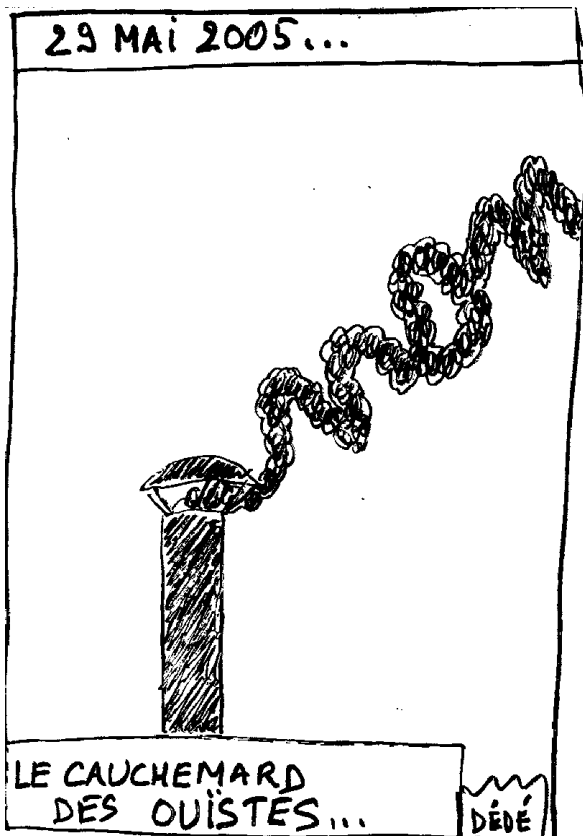
LA POSTE

Déposé le 06/05/2005



Anticonstitutionnellement vôtre

Dédé



Sommaire

- Page 1 Edito : C'est NON !
- Page 2 à 4 Hôpital en crise et santé publique
- Page 5 à 7 La novlangue du néo-libéralisme (1)
- Page 7 Du mécontentement à la colère (Edito AL)
- Page 8 et 9 Quand Constitution rime avec manipulation
- Page 10 Pour eux c'est OUI !
- Page 11 Pour une alliance européenne
- Page 12 Plan Fillon et consignes européennes
- Page 13 et 14 Remarques sur les manifs lycéennes
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Anticonstitutionnellement vôtre par Dédé

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>

Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE

COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE
B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER